

sade
telecom



Livret QSE

être prêt pour l'imprévu



COTTEL
Réseaux

ETE
RÉSEAUX

Bienvenue

Vous venez d'intégrer le **Groupe SADE**
et son entité **SADE Télécom**.

Ce livret vous guide et vous accompagne dans la
connaissance et l'application des principes sécurité,
qualité et environnement de l'entreprise.

En toutes circonstances, n'oubliez pas que vous êtes
le premier responsable de votre sécurité.

Retrouvez ici ce livret en version dématérialisée :



Édition de septembre 2018

Accusé de réception

Exemplaire salarié

Livret présenté et remis par :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Signature :

à Nom :

Prénom :

Fonction :

Signature :

Exemplaire employeur

Livret présenté et remis par :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Signature :

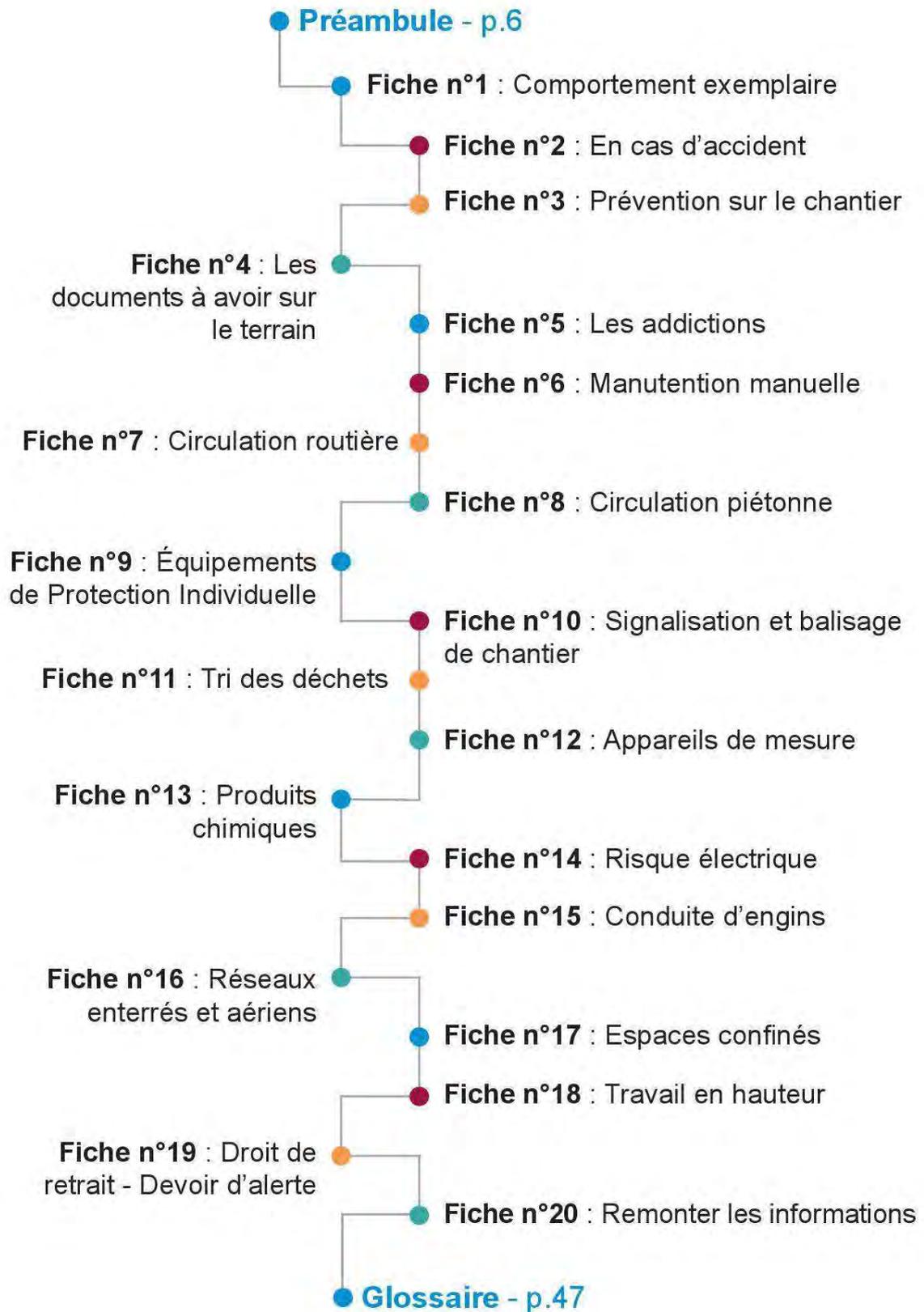
à Nom :

Prénom :

Fonction :

Signature :

Sommaire



Préambule

Le Groupe SADE, et de ce fait SADE Télécom, sont engagés dans une démarche d'amélioration continue par la mise en place d'un système de management intégré Qualité (Q), Sécurité (S) et Environnement (E).

Principes généraux de prévention

Article L4121-2 du code du travail

- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article L. 1142-2-1 ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

● Fiche n°1 | Comportement exemplaire

Objectif véhiculer une bonne image de l'entreprise

Consignes

Avoir un comportement exemplaire au travail,
c'est respecter les règles de l'entreprise et
les faire respecter



1. RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Prenez connaissance du contenu du règlement intérieur
- Respectez les règles qui y sont inscrites

2. RESPECTER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Portez vos Équipements de Protection Individuelle
- Remplacez vos vêtements de travail en mauvais état (logo SADE effacé, vêtements déchirés ou tachés...)
- Balisez vos chantiers
- Vérifiez et entretenez votre matériel

3. SAVOIR ÊTRE

- Soyez ponctuel, arrivez à l'heure sur votre lieu de travail
- Faites preuve de courtoisie et de civilité
- Soyez à l'écoute et répondez systématiquement aux questions du client ou des tiers

En cas d'agression verbale :

- Gardez votre calme
- Appliquez votre droit de retrait si la situation ne se calme pas
- Informez votre hiérarchie

4. REMONTER LES SITUATIONS DANGEREUSES

Si vous êtes témoin d'une situation dangereuse :

- Prévenez immédiatement les intéressés, vous leur sauverez peut-être la vie
- Remontez l'information accompagnée de photos (si possible) à votre responsable ou ASQE
- Faites une fiche communication



Pour aller plus loin

*La bonne humeur est communicative :
travailler dans une bonne ambiance rendra vos journées plus agréables.*



● Fiche n°2 | En cas d'accident

2

Objectif savoir réagir face à un accident du travail

Consignes

1. PROTÉGER

- La victime, les témoins et soi-même
- Éloigner les sources de danger : couper le courant, le gaz, l'eau ; éteindre la machine ; maintenir éloignés les véhicules, les piétons...

2. ALERTER OU FAIRE ALERTER

- Le sauveteur secouriste du chantier, identifiable par son logo
- Le responsable hiérarchique du chantier
- Les secours :
 - **15** : Problème urgent de santé / Avis médical
 - **18** : Secours
 - **112** : N° Européen des services de secours



Quel message donner aux secours ?

- Le lieu précis de l'accident (n° bâtiment, sur un toit, n° rue, n° étage...)
- La nature de l'accident (chute, malaise...)
- Le nombre de victimes et leur état (sang, parle, inconsciente...)
- Préciser si vous avez fait quelque chose et si vous avez besoin de la police
- **NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER**, attendre qu'on vous le demande !

Suivre la fiche OPPBTP « en cas d'accident »



3. ATTENDRE LES SECOURS

- Parler à la victime, la couvrir, la surveiller
- Guider ou faire guider les secours jusqu'à la victime



- Ne jamais transporter un blessé sans l'accord préalable des services d'urgence
- Le responsable hiérarchique du chantier s'assure d'informer l'ASQE de l'Agence et l'encadrement.
- La procédure de gestion des accidents est alors suivie.



4. FAIRE UN BILAN À SON RESPONSABLE HIÉRARCHIQUE

L'ASQE sera averti immédiatement.



Pour aller plus loin

L'employeur a **48 h** pour déclarer un accident de travail pour un salarié et **24 h** pour établir l'information préalable à accident de travail pour un travailleur temporaire.

● Fiche n°3 | Prévention sur le chantier

Objectif identifier et maîtriser les risques liés à l'activité et à son intervention

3

Consignes

1. PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ OU PLAN DE PRÉVENTION

PPSPS

Réalisé par SADE Télécom

- Renseignements administratifs
- Organisation des secours
- Modes opératoires, risques associés et moyens de prévention
- Risques propres / importés / exportés
- Description des installations de chantier
- Matériel prévu
- Ressources humaines prévues...

PP

Réalisé par l'entreprise utilisatrice (= le client)

- Coordonnées des entreprises
- Organisation des secours, accès, évacuations
- Habilitations et autorisations nécessaires
- Analyse de risques
- Mesures de prévention
- Moyens de suivi

2. ANALYSE DE RISQUES



- Pour connaître les risques : la **VISITE D'INSPECTION COMMUNE** ou **PRÉALABLE**
- Vous devez **connaître, mettre en place et respecter** les consignes du PPSPS ou du PP de vos interventions, en particulier concernant :
 - les risques et moyens de prévention associés
 - l'organisation en cas d'accident de travail



Pour aller plus loin

*Le document unique est disponible au sein de chaque Agence.
Le document unique recense tous les risques de l'entreprise et les moyens de prévention associés. Il est au centre du management de la sécurité.*

● Fiche n°4 | Les documents à avoir sur le terrain

Objectif présenter les documents lors d'un contrôle,
avoir les bons documents pour son intervention

Consignes

1. LES DOCUMENTS CONCERNANT LE TRAVAILLEUR

- Fiche accueil
- Fiche d'aptitude médicale
- Carte d'habilitation
- Document d'identité valable
- Carte d'identification des salariés du BTP

= Pochette salarié

4

2. LES DOCUMENTS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION

- Règlement intérieur
- Coordonnées des organismes de prévention
- Liste des membres du CHSCT avec leurs coordonnées
- Horaires de travail
- Liste des secouristes de l'agence
- Registre d'observation
- Registre sécurité

= Pochette réglementaire



3. LES DOCUMENTS CONCERNANT LA PARTIE OPÉRATIONNELLE

- Politique SADE, SADE TÉLÉCOM et/ou politique entité
- Fiches réflexes
- Procédure OPPBTP
- Charte des produits embarqués
- Livret d'accueil QSE
- Fiche pense-bête : soins aux électrisés (par exemple)

= Pochette SQE

4. LES DOCUMENTS LIÉS À L'INTERVENTION

- PP - PPSPS - FIC - PAE
- IMO - NPT et modes opératoires spécifiques
- FDS ou FDS simplifiées des produits utilisés
- Ordre d'intervention, de mission
- Tous documents liés à l'intervention (autorisation d'accès, arrêté de voirie, de stationnement, de circulation, les DT - DICT...)

= Pochette chantier

5. À AVOIR ÉGALEMENT

Bac de rétention pour le stockage des produits potentiellement polluants

Kit anti-pollution en cas d'utilisation de produits potentiellement polluants

Trousse de secours (vérifier la date de péremption des produits)



Pour aller plus loin

*Les documents peuvent être en format papier ou informatique.
Ils doivent être dans leur dernière version valide.*

● Fiche n°5 | Les addictions

Objectif faire en sorte qu'aucune personne ne travaille sous l'emprise d'alcool ou de drogues

Consignes

1. DROGUES ET ALCOOL



Alcool



Cocaïne



Cannabis



Autres drogues

5



Médicaments psychotropes



Polyconsommation

La durée et l'intensité des effets varient suivant les produits, la quantité consommée et la régularité de la consommation :



2. MÉDICAMENTS ET CONDUITE



Consulter la notice du médicament
Prendre les mesures adéquates



3. LES CONTRÔLES

Des contrôles d'alcoolémie ou de toxicologie peuvent être effectués sur les lieux de travail.



Interdiction d'être en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue sur le lieu de travail



Pour aller plus loin

Consultez le règlement intérieur de votre entité.

● Fiche n°6 | Manutention manuelle

Objectif savoir porter, déplacer des charges sans se faire mal

Consignes

Risques :

lombalgie, lumbago, sciatique, hernie, déchirure, chute de la charge, coup, heurt, écrasement...



6

1. MOYENS DE PRÉVENTION

- Porter les EPI (cf. fiche 6)



- Utiliser un moyen mécanique (transpalette, chariot à roulettes, chariot élévateur (cf. fiche 15), diable, lève-plaque...)

- Organiser la tâche

- Diminuer le plus possible le poids de la charge, l'encombrement, les distances d'élévation, d'abaissement ou de transport
- Étudier l'environnement : exigüité, dénivelé, encombrement
- Travailler en binôme
- Rapprocher la charge le plus possible de sa destination (avec le véhicule ou moyen mécanique)



- Adopter les bons gestes



TRANSPORTER

PORTER

DÉCHARGER

● Fiche n°6 | Manutention manuelle

Objectif savoir porter, déplacer des objets sans se faire mal

2. QUELQUES EXEMPLES

Les plaques spécifiques aux télécom

Les plaques métalliques



Lève plaque magnétique



Marteaux à plaques



Crochets bleus interdits pour le levage de plaques au poids supérieur à 15 kg

Les plaques béton/pavées



Lève plaque mécanique



Lève plaque magnétique avec kit chaîne

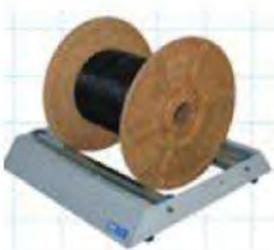


2 pieds de biches



TOUJOURS PORTER LES GANTS ADAPTÉS A LA MANUTENTION

Les tourets



Pour aller plus loin

Formation gestes et postures avec pratique sur le terrain.

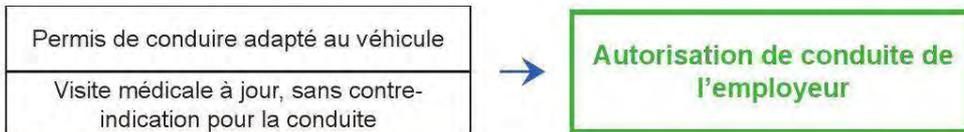
● Fiche n°7 | Circulation routière

Objectif prévenir les accidents de la circulation, adopter une éco conduite

Règlement intérieur

« il est formellement interdit [...] :

de conduire un véhicule de l'établissement sans permis de conduire valide et correspondant au véhicule utilisé ou sans autorisation »



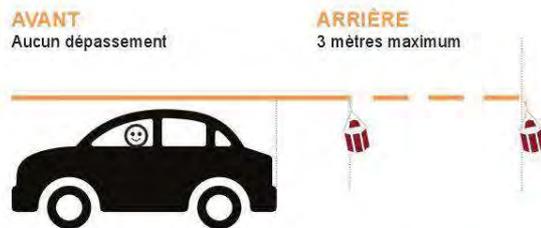
Consignes

▪ CONTRÔLER l'état de votre véhicule :

- Vérifier l'état général (pneumatiques, clignotants, feux, vitres propres)
- Vérifier que les contrôles réglementaires sont faits
- Vérifier les équipements (gilet, triangle, ceintures en état et accessibles, éthylotest)

▪ MAÎTRISER la charge transportée

- Équilibrer le véhicule, ne pas dépasser le PTAC, arrimer les charges et vérifier régulièrement l'arrimage, ne pas stocker sur la plage arrière du véhicule



▪ RESPECTER le code de la route

- Ne pas utiliser un téléphone, une oreillette, un écouteur ou un casque émettant des sons
- Respecter les limitations de vitesse, les distances de sécurité



▪ S'ÉCOUTER en tant que conducteur

- Fatigue, somnolence
- Etat altéré (consommation d'alcool dans les limites autorisées, de médicament...)



= FAIRE UNE PAUSE



▪ ÊTRE ATTENTIF à l'environnement et ADAPTER sa vitesse

- Conduite sous la pluie, brouillard, neige, vent, conduite en zone dense
- => Visibilité réduite, distance d'arrêt augmentée...



▪ ORGANISER son déplacement

- Préparer son itinéraire, partir à l'heure, préparer son véhicule



● Fiche n°7 | Circulation routière

Objectif supprimer les accidents de la circulation, adopter une éco conduite

Éco conduite

Conduire moins vite →

moins
d'accidents

moins de
CO₂

moins
cher

▪ Adoptez une conduite souple

- Démarrez en douceur
- Évitez le sur régime
- Anticipez les ralentissements : utilisez le frein moteur plutôt que la pédale de frein

▪ Réduisez votre vitesse

- 10 km/h en moins = - 5 L de carburant
-12,5% des émissions de CO₂ sur 500 km

▪ Coupez le moteur lors d'un arrêt prolongé

- Cela permet de consommer moins de carburant que de laisser le moteur tourner au ralenti plus de 20 secondes.



▪ N'abusez pas de la climatisation

- Moins de climatisation, c'est 15% de CO₂ rejeté en moins pour 100 km



Pour aller plus loin

www.securite-routiere.gouv.fr

QHSQE risque routier / QHSQE comportement au volant

● Fiche n°8 | Circulation piétonne

Objectif supprimer les chutes de plain pied

Consignes

1. SUR LE CHANTIER

▪ Ranger son matériel

- Stockage dans les zones définies qui ne doivent pas empêcher la circulation sur le chantier, ni ses abords
- Le stockage ne doit présenter aucun risque (vertical ou horizontal, sur palettes, sur rack de stockage...)



▪ Baliser son intervention

- Tout le matériel nécessaire doit se trouver **dans** la zone balisée du chantier (plaque de chambre, touret de câbles...)

▪ Nettoyer

- Laisser **propres et dégagées** toutes les circulations
- Utiliser le kit anti-pollution en cas de déversement de produits polluants et glissants
- Évacuer les déchets



8

2. À L'EXTÉRIEUR DU CHANTIER

- Vérifier le terrain sur lequel vous marchez (sol avec aspérités)
- Attention aux dénivellations (bordure de trottoir, escalier)
- Tenir la rampe de l'escalier



Pour aller plus loin

<http://www.inrs.fr/risques/chutes-de-plain-pied/ce-qu-il-faut-retenir.html>

● Fiche n°9 | Équipements de Protection Individuelle

Objectif

identifier les Équipements de Protection Individuelle disponibles et les situations dans lesquelles les utiliser

Consignes

1. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE À PORT OBLIGATOIRE



Les équipements ci-dessous doivent être portés sur chantier ou en intervention dans **toutes** les situations de travail.



Casque



Usage : protection contre les chutes d'objet ou les heurts à la tête.



Durée de vie : 3 à 5 ans selon les modèles et matériaux utilisés.



Note : un casque doit être remplacé après un choc important ou après l'apparition de craquelures ou fêlures

La casquette peut être autorisée dans les bâtiments en absence de co-activité et de travail en hauteur



9

Usage : protection sur route circulée ou en bordure contre les heurts des véhicules (notamment par l'amélioration de la reconnaissance des personnes par les conducteurs).

Durée de vie : 1 an, donnée en cycle de lavage (en moyenne 50 cycles soit un lavage par semaine).

Note : ce type d'EPI permet d'obtenir une visibilité de nuit jusqu'à 160m (contre 30m sans EPI) !



Gilet réfléchissant



Chaussures de sécurité



Usage : protection des pieds contre la perforation et l'écrasement.



Durée de vie : variable selon les modèles. A remplacer à l'usure.



Note : les chaussures de sécurité hautes offrent une meilleure protection de la cheville



Pour aller plus loin

Vous pouvez consulter le document ED993 sur le site de l'INRS.

● Fiche n°9 | Équipements de Protection Individuelle

Objectif

identifier les Équipements de Protection Individuelle disponibles et les situations dans lesquelles les utiliser

Consignes

2. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE À PORT OCCASIONNEL

Les équipements ci-dessous doivent être portés sur chantier ou en intervention selon les risques présents.



Gants



Usage : protection des mains contre les coupures ou abrasion.



Durée de vie : variable selon les modèles et l'usage. A remplacer à l'usure.



Note : il existe des gants pour chaque usage. De la protection contre les coupures à la protection contre les agents chimiques !

Usage : protection contre les chutes de hauteur.

Durée de vie : variable selon le type d'équipement et le matériau (métal pas de limite, textile 10 ans en moyenne).

Note : le harnais, les mousquetons, les longes... doivent faire l'objet de vérifications annuelles, réalisées par une personne qualifiée. L'utilisateur doit vérifier son équipement avant et après utilisation.



Harnais



Protection anti-bruit



Usage : protection (bouchons, casques) contre les lésions liées au bruit (émis par le matériel, les machines...).



Durée de vie : à usage unique pour certains bouchons et variable pour les casques.



Note : l'atténuation et le confort sont en moyenne plus importants sur un casque que sur des bouchons anti bruit.

Usage : protection contre les projections (solides, chimiques) ou les rayonnements (UV, infrarouge). On y trouve les lunettes et les écrans faciaux.

Durée de vie : selon les usages en moyenne 2 à 3 ans.

Note : Il existe des lunettes adaptées pour les personnes portant déjà des lunettes de vue



Lunettes de protection



Masque



Usage : protection contre l'inhalation de poussières ou de vapeurs toxiques.



Durée de vie : certains masques sont à usage unique. Les masques à filtre sont remplacés à chaque chantier ou dès leur colmatage (selon le type de polluant).



Note : la taille des poussières ou de l'aérosol détermine le type de masque à utiliser

● Fiche n°10 | Signalisation et balisage de chantier

Objectif se protéger et protéger le chantier

Consignes

3 objectifs de la signalisation de chantier

AVERTIR - GUIDER - PRESCRIRE

▪ La signalisation doit être :

ADAPTÉE - COHÉRENTE - CRÉDIBLE - LISIBLE

▪ Le vêtement de signalisation

- Support fluorescent, de couleur jaune, orange ou rouge qui assure la visibilité et le contraste de jour
- Éléments rétro réfléchissants de couleur gris argent pour assurer la visibilité et le contraste de nuit

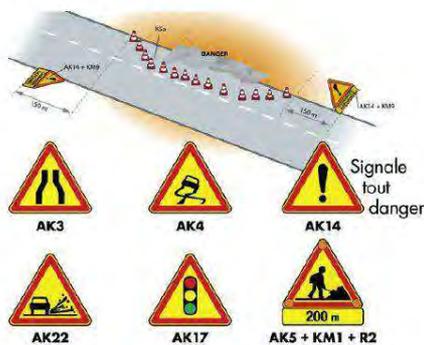


Le port du vêtement de signalisation est obligatoire pour toute personne exposée sur une chaussée en circulation

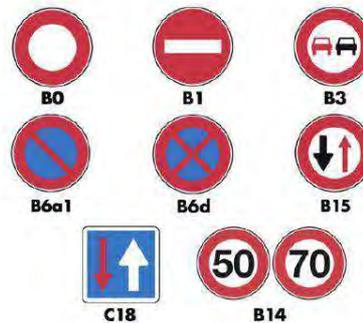


1. LES CATÉGORIES DE SIGNALISATION

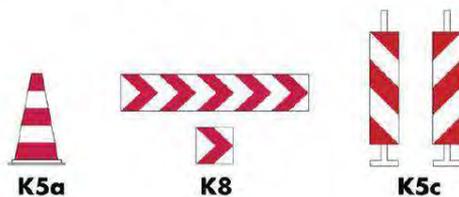
▪ Signalisation d'approche : danger temporaire



▪ Signalisation d'approche : prescription



▪ Signalisation de position, délimite la zone de danger



▪ Signalisation de fin de prescription



Pour aller plus loin

L'arrêt de circulation est obligatoire pour pouvoir mettre en place une signalisation temporaire modifiant la signalisation permanente. Il est délivré par les autorités et gestionnaires de la voirie. Une copie doit être disponible sur chantier et il est conseillé d'en apposer un exemplaire en amont et en aval du chantier.

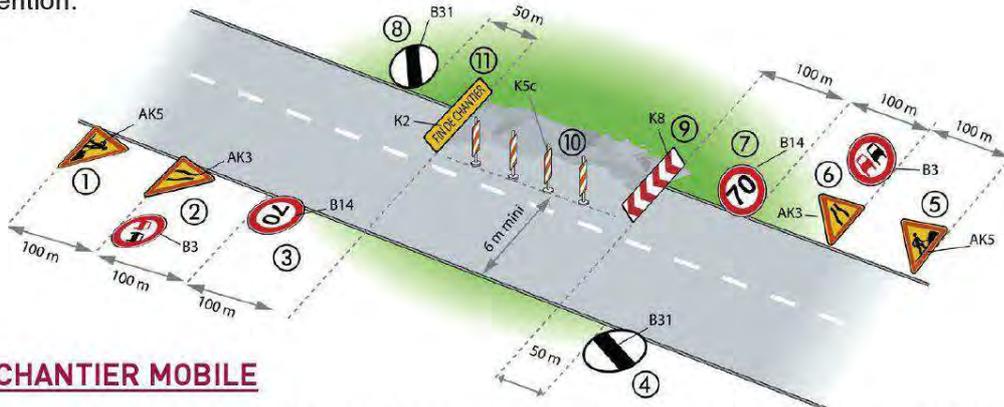
● Fiche n°10 | Signalisation et balisage de chantier

Objectif se protéger et protéger le chantier

Consignes

2. RÈGLE DE POSE DES PANNEAUX

Placer les panneaux de signalisation, de positionnement et de fin de prescription dans l'ordre indiqué en commençant par le côté opposé au chantier.
Respecter les distances définies dans le plan de signalisation validé avant le début de l'intervention.

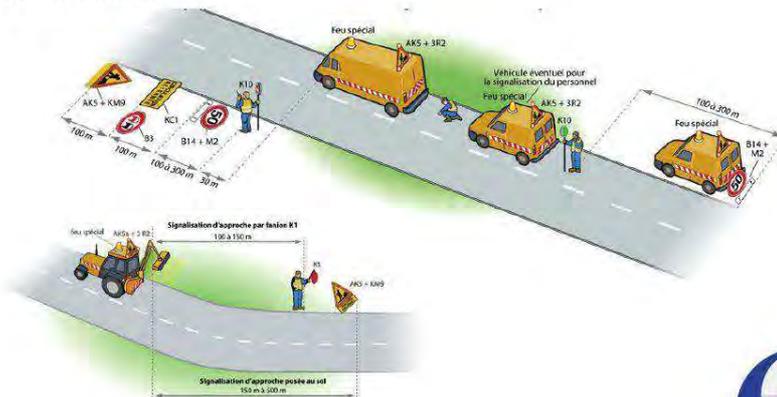


3. LE CHANTIER MOBILE

Sur un chantier qui se déplace, le personnel exposé doit être encadré par deux engins.

Si la visibilité est suffisante et le déplacement peu rapide, le véhicule équipé suffit.
En cas de visibilité insuffisante et de déplacement peu rapide, il faut renforcer le dispositif par une signalisation d'approche.

Le véhicule d'intervention est équipé de feux spéciaux clignotants ou tournants, de panneaux AK5 + R2, de bandes réfléchissantes à l'arrière, à l'avant et sur le côté du véhicule.



-  **Toujours le premier**
-  **Triflash pour être visible la nuit**
-  **Le minimum pour baliser la position**
-  **Conseillé en cas d'empiétement**



Pour aller plus loin

Guide ou mémento de signalisation OPPBTP.

● Fiche n°11 | Tri des déchets

Objectif diminuer nos impacts environnementaux

Consignes

ISO 14001 : Système de management environnemental

Le Groupe SADE est certifié ISO 14001, pour plusieurs raisons :

- Respect de l'environnement et diminution de nos impacts environnementaux
- Notoriété auprès des clients
- Image de l'entreprise

Les risques :

- Pollution de la faune et la flore
- Pollution visuelle, olfactive, auditive
- Déchets non recyclés et non valorisés



Consignes

- Respecter le tri mis en place au sein de votre entité
- Ne jamais abandonner ses déchets
- Ne jamais brûler ses déchets
- Assurer la traçabilité et le suivi des déchets (bordereau de Suivi des Déchets, registre des déchets)



11

A chaque déchet, son affiche :



Papier / carton
Bois
Ferraille
Plastique



Terre non polluée
Pierre
Brique



Pile, batterie
Néons, ampoules
Cartouches d'encre



Bombes aérosols
Emballages souillés
Matériels souillés



Pour aller plus loin

Durée de vie moyenne des déchets :

1 an



5 ans



300 ans



● Fiche n°12 | Appareils de mesure

Objectif bien faire du premier coup en toute sécurité

Les Equipements de Contrôle de Mesure et d'Essai (ECME)

Quelques exemples d'ECME que vous pourriez être amené à utiliser (liste non exhaustive) :

Usages	Appareils
Mesure de distance / orientation	Boussole / laser mètre / lunette de visée / niveau électronique / odomètre (vélo)
Détection de réseaux enterrés	Détecteur de câbles / métaux / réseaux
Vérification d'absence de tension, mesure	Détecteur tension BT / testeur de champ tournant / VAT / Multimètre / Pince ampérométrique / Mégohmmètre
Vérification d'absence de gaz	Détecteur 4 gaz
Test et mesure de défaut FO	Testeur de lien / Réflectomètre
Test, mesure, contrôle de câbles CFA	Identificateur câbles / réflectomètre / mesureur de champ / contrôleur d'isolement / mégohmmètre
Mesure de la qualité de mise à la terre	Mesureur de terre

12

Consignes

Ils doivent être vérifiés périodiquement : une pastille d'identification est apposée sur le matériel.

Ils doivent être référencés dans la base de données du Correspondant Matériel.

Vous êtes responsable du matériel qui vous est confié.



Pour aller plus loin

Rapprochez-vous des correspondants matériels pour toute question sur l'utilisation ou la vérification du matériel.

Fiche n°13 | Produits chimiques

Objectif maîtriser les risques liés à l'utilisation des produits chimiques

Consignes

- Avoir la Fiche de Données Sécurité du produits (FDS) ou la FDS simplifiée
- S'équiper des EPI nécessaires à l'utilisation du produit (indiqués dans la FDS)
- Vérifier la ventilation du local
- Identifier les produits utilisés avec une étiquette
- Stocker les produits potentiellement polluants sur rétention

1. LES PICTOGRAMMES DE DANGER

= Information visuelle présente sur le contenant du produit chimique qui permet de connaître le(s) risque(s) associé(s).



Les produits peuvent-ils être stockés ensemble ?

- + oui
- non
- sous certaines conditions



	+	-	-	+	+	-	-
	-	+	-	○	○	-	-
	-	-	+	+	+	-	-
	+	○	+	+	+	-	-
	+	○	+	+	+	-	-
	-	-	-	-	-	+	-
	-	-	-	-	-	-	+

13

2. AMIANTE ET PLOMB

- Le travail en sous-section 3 (désamiantage) est interdit
- Le travail à proximité de matériaux pouvant libérer des fibres d'amiante (sous-section 4) et le travail sur des matériaux contenant du plomb sont soumis à autorisation et doivent se faire dans le respect de procédures validées par du personnel formé.



Pour aller plus loin

La FDS présente toutes les propriétés du produit (sa composition, les composés dangereux, la méthode d'utilisation et de stockage et le comportement à avoir en cas d'accident). Pensez au tri des déchets et aux déchets dangereux.

● Fiche n°14 | Risque électrique

Objectif maîtriser le risque électrique

Général



Les risques : électrisation et électrocution



Les effets immédiat : brûlure, atteinte neurologique, atteinte ventilatoire

Avant tout démarrage de chantier, je dois :

1. Délimiter la zone d'intervention
2. Vérifier l'absence de tension dès que possible



▪ **Les prérequis OBLIGATOIRES pour intervenir**

- Etre formé
- Etre compétent
- Etre médicalement apte
- Etre habilité
- Etre en possession des EPI adaptés
- Etre en possession de l'outillage adapté



▪ **Eviter le risque**

- Réaliser les travaux hors tension
- Supprimer le voisinage de pièces nues sous tension



14



Pour aller plus loin

Si vous avez un doute sur votre habilitation, adressez-vous à votre SQE ou à votre encadrant pour vous confirmer votre droit d'accès.

● Fiche n°15 | Conduite d'engins

Objectif utiliser les engins en toute sécurité

Consignes

Pour conduire un engin de chantier (mini-pelle...) ou un chariot de manutention, vous devez être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée sous conditions :

- aptitude médicale
- formation valide
- connaissance des risques du chantier
- maîtrise de la conduite de l'engin

= carte d'habilitation

Consignes au conducteur



• Avant utilisation

- S'assurer que l'engin est adapté à la tâche à réaliser (levage, transport, charge, personnel...)
- Effectuer une **vérification** avant d'utiliser l'engin :
 - Vérifications périodiques à jour
 - Etat visuel de l'engin (propreté, pneu, dispositifs de sécurité présents et conformes)

• Pendant l'utilisation

- Porter des EPI adaptés à l'engin
- Baliser la zone d'intervention
- Repérer les réseaux existants et respecter les distances de sécurité
- S'assurer de la stabilité du terrain et garder une distance de sécurité à proximité d'une fouille ou tranchée
- Monter et descendre de l'engin selon la règle des 3 appuis
- S'assurer des possibilités d'utilisation en fonction des conditions météorologiques (ex: vent)

• Après l'utilisation

- Mettre l'engin au repos et le ranger
- Retirer les clés du contact et s'assurer que l'engin ne puisse pas être remis en marche
- Ranger les clés et accessoires de l'engin

Il est interdit de :

- Sauter pour descendre de l'engin
- Transporter des personnes dans les engins de levage ou de terrassement
- Lever des charges au-dessus de personnes ou d'autres engins
- Faire du levage avec un engin non équipé pour cela
- Court-circuiter les organes de sécurité

15



Pour aller plus loin

Vous trouverez la liste des CACES (formation à la conduite d'engin) sur le site de l'INRS (document ed96).

● Fiche n°16 | Réseaux enterrés et aériens

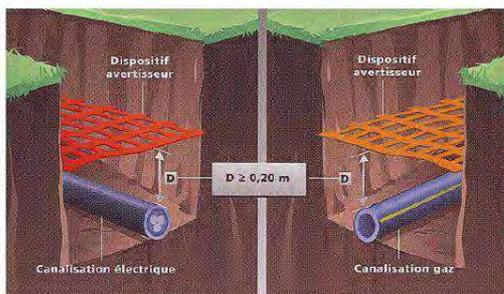
Objectif connaître les réseaux et éviter les casses réseaux

Consignes

- Etre formé à l'approche des réseaux et être en possession de l'AIPR adaptée (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
- Localiser les réseaux pour éviter tout endommagement. Vous assurerez alors votre sécurité, celle des tiers, ne porterez pas atteinte à l'environnement et maintiendrez la continuité du service.
- Savoir interpréter le lieu de l'intervention
- Analyser les réponses DT - DICT

1. RÉSEAUX ENTERRÉS

- Effectuer un marquage des réseaux
- Identifier les organes de coupures
- Intervenir manuellement à l'approche des réseaux

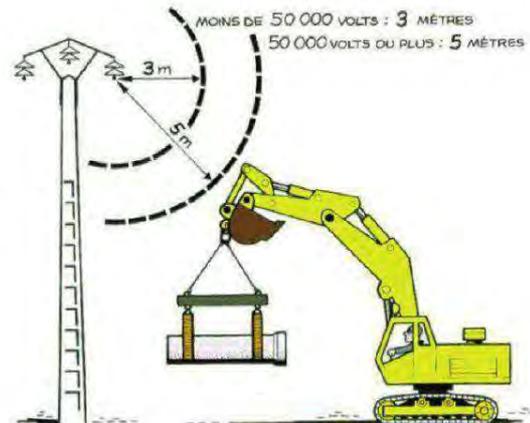


Couleurs permettant l'identification des canalisations à protéger :

- Eau potable distribution et transport
- Gaz combustible, distribution, transport. Hydrocarbures liquides ou liquéfiés
- Assainissement
- Réseaux électriques BT et HT, éclairages publics
- Télécommunication et vidéo en pleine terre et sous fourreaux
- Equipement routier dynamique < 50V
- Gaz, produits chimiques (autres que hydrocarbures et gaz combustibles)
- Chauffage urbain, climatisation urbaine

2. RÉSEAUX AÉRIENS

- Respecter les distances de sécurité avec les lignes nues sous tension



16



Pour aller plus loin

Fiche réflexe : casses-réseaux - Comment réagir face à une casse-réseau

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

● Fiche n°17 | Espaces confinés

Objectif connaître la définition d'espace confiné, les risques spécifiques associés et les mesures de prévention

Consignes

ESPACE CONFINÉ = lieu où les échanges de l'air intérieur avec l'atmosphère extérieure sont réduits (égouts, regards, puits, fosse...)

LES RISQUES = accident GRAVE, voire MORTEL



Dans un espace confiné, l'oxygène est peu à peu remplacé par des gaz toxiques :

- H_2S - sulfure d'hydrogène : gaz toxique et explosif
- CO_2 - dioxyde de carbone : gaz extrêmement inflammable
- CO - monoxyde de carbone : inodore et incolore
- CH_4 - méthane : gaz explosif en mélange à l'air

- **Asphyxie - Anoxie - Hypoxie** : liés au manque d'oxygène
- **Intoxication** : absorption d'un gaz ou d'un produit toxique
- **Explosion et Incendie** : présence d'un gaz inflammable



● Fiche n°17 | Espaces confinés

Objectif connaître la définition d'espace confiné, les risques spécifiques associés et les mesures de prévention

Moyens de prévention

- La zone autour de l'entrée de l'espace confiné doit être **balisée**.
- Il doit toujours y avoir un compagnon dit « **surveillant** » qui reste à l'extérieur. Le surveillant peut notamment prévenir les secours en cas de problème.
- Une **aération naturelle** (ouverture de tous les accès) ou artificielle est mise en place.
- Pour les chambres enterrées, un marteau anti-déflagrant est utilisé.
- **L'atmosphère est contrôlée avec un détecteur** (une ou plusieurs mesures en fonction de la configuration de l'espace) **avant et pendant** l'intervention.



Le détecteur doit être contrôlé tous les 6 mois : vérifier la date du dernier contrôle !
S'assurer avant toute intervention que la batterie du détecteur a été chargée



Le contrôle : → Test en partie **haute** de l'ouvrage
 → Test en partie **basse** de l'ouvrage (à l'aide d'une pompe spécifique ou appareil attaché à une corde)

1- Le détecteur se met en alarme : le remonter et attendre 30min avant de procéder à un nouveau test. Si l'alarme persiste, interrompre l'intervention et prévenir votre responsable.

2- Le détecteur ne se met pas en alarme : descendre dans l'ouvrage **en gardant le détecteur allumé à la ceinture pendant toute la durée de l'intervention.**

Si le détecteur se met en alarme : remonter immédiatement et refaire le test 1.



Pour aller plus loin

Le mode opératoire du détecteur de gaz est disponible sur la base documentaire. N'hésitez pas à signaler toute défaillance de votre appareil. Dans les environnements spécifiques (ex. égouts), il est nécessaire d'avoir la certification CATEC.

● Fiche n°18 | Travail en hauteur

Objectif intervenir en hauteur en toute sécurité

Consignes



Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle

L'analyse de risque permet de définir les moyens de prévention adaptés à la tâche et aux risques :

- ▶ Vérifier l'état du matériel en place et de ses accessoires avant chaque utilisation
- ▶ Se conformer à la notice d'utilisation du matériel utilisé
- ▶ Vérifier la stabilité du sol
- ▶ Baliser sa zone d'intervention

1. LES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE

▪ Les nacelles

- Vérification périodique tous les 6 mois
- Autorisation de conduite + CACES
- Port du harnais avec assujettissement au point d'ancrage
- Mise en place des cales
- Travail en binôme



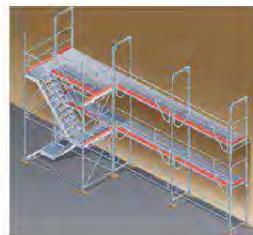
▪ Les plateformes individuelles roulantes / légères (PIR - PIRL)

- Vérifier l'état du matériel
- Vérifier la hauteur de l'intervention
- Mettre les stabilisateurs
- Veiller à fermer les garde corps escamotables
- Se référer aux normes NF P 93-352 (PIR) et NF P 93-353 (PIRL)



▪ Les échafaudages

- Formation au montage / démontage
- Formation au contrôle
- Formation à l'utilisation
- Vérifier que l'échafaudage a été contrôlé avant de monter dessus
- Ne pas surcharger
- Ne pas modifier un échafaudage sans autorisation
- Ne pas encombrer les circulations sur les échafaudages



Pour aller plus loin

Reportez-vous aux fiches OPPBTP ou recommandations INRS (disponible sur internet et également sur le réseau interne de l'entreprise)

Vérifiez les habilitations et les autorisations sur votre carte d'habilitation.

18

● Fiche n°18 | Travail en hauteur

Objectif intervenir en hauteur en toute sécurité

Consignes

2. LES MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

▪ L'échelle

L'échelle est autorisée comme moyen d'accès.

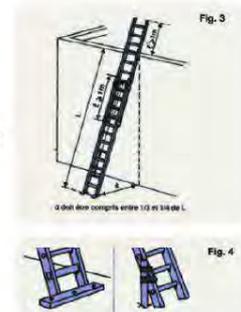
L'échelle peut être utilisée en poste de travail en cas d'impossibilité technique d'utiliser un EPC (équipement de protection collective) ou en cas d'intervention non répétitive et de courte durée.

Consignes d'utilisation

L'échelle doit :

- dépasser d'un mètre en tête pour les échelles d'accès
- être fixée en pieds ou en tête ou maintenue en place au moyen de tout dispositif antidérapant ou toute autre solution d'efficacité équivalente
- être vérifiée et déclarée "conforme"

- ☉ Être en binôme
- ☉ Maintenir un appui sûr
- ☉ Ne pas transporter de charges, d'objets ou d'outils dans vos mains.
- ☉ Utiliser un sac avec sangle, utiliser un moyen de levage approprié
- ☉ Vérifier l'état de ses chaussures (mouillées, présence de boue) afin d'éviter de glisser
- ☉ Ne pas se pencher sur l'échelle, mais déplacer l'échelle afin d'éviter de tomber



L'utilisation d'une échelle sur un poteau bois est interdite

▪ Le harnais

- ☉ Vérification périodique tous les ans par une personne compétente
- ☉ Habilitation au port du harnais
- ☉ S'assurer du point d'ancrage

Les points de contrôle

Harnais : état des sangles, des coutures de maintien, des anneaux d'accrochage...

Bloqueurs : état de la gâchette, état du taquet de sécurité

Connecteurs : bon alignement doigt/bec, du ressort et de l'articulation du doigt, du système de verrouillage...

Longes : état de la sangle, de la corde, des coutures et éléments de protection...

Absorbateurs : état des coutures, du corps, du système de fixation

Antichute mobile : état du bras articulé, de la butée anti-retour...

Cordes : état de la gaine, état des nœuds, contrôle de longueur...



Pour aller plus loin

Article R4323-63.

Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.

● Fiche n°19 | Droit de retrait - Devoir d'alerte

Objectif être informé sur le devoir d'alerte

Consignes

DEVOIR D'ALERTE

Je constate une **situation dangereuse**



Prévenir les personnes exposées au danger
Prévenir le supérieur hiérarchique

DROIT DE RETRAIT

Je suis confronté à un **danger grave et imminent** pour ma vie et ma santé



- Arrêter immédiatement son travail
- Se mettre en sécurité
- Ne pas créer une nouvelle situation de danger
- Prévenir le supérieur hiérarchique et le CHSCT



SITUATION DANGEREUSE

Situation qui peut porter atteinte à la santé ou à la sécurité du salarié ou des tiers

DANGER

GRAVE

Menace susceptible de provoquer une atteinte sérieuse à l'intégrité physique du salarié (décès, incapacité permanente ou temporaire prolongée)

IMMINENT

Possibilité de survenance d'un événement dans un délai très rapproché

EXEMPLE



L'expression du droit de retrait est légitime



Pour aller plus loin

Le droit de retrait justifié n'entraîne ni sanction, ni retenue sur salaire.

Le registre d'observation doit être renseigné.

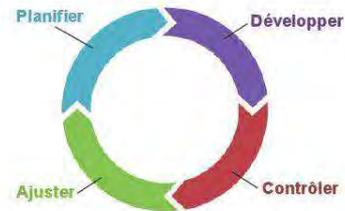
● Fiche n°20 | Remonter les informations

Objectif obtenir des informations issues des chantiers

Objet

Remonter les informations permet de partager, sensibiliser et s'assurer de l'enregistrement des événements. S'y trouvent notamment :

- Bonne pratique
- Situation dangereuse
- Sinistre chantier
- Accident
- Satisfaction client
- Réclamation client
- Innovations



Outils

1. LA FICHE COMMUNICATION (VERSION PAPIER)

- Cette fiche est fournie dans la pochette SQE du véhicule et peut être complétée à volonté.
- Cette fiche devra être remise, si elle est exploitée, au responsable hiérarchique du rédacteur ou à l'ASQE.

2. LA FICHE COMMUNICATION DÉMATÉRIALISÉE

- Cette version permet de remonter directement la communication souhaitée.

3. INNOVATIONS

- Une démarche collégiale accessible à tous pour un partage des bonnes pratiques
- L'innovation apportera une réelle amélioration, sera économiquement viable et pourra être « généralisable »
- Les innovations sont soumises à un jury désigné qui élira la ou les meilleure(s) innovation(s)
- Le porteur de l'innovation gagnante se verra remettre un trophée et une prime financière

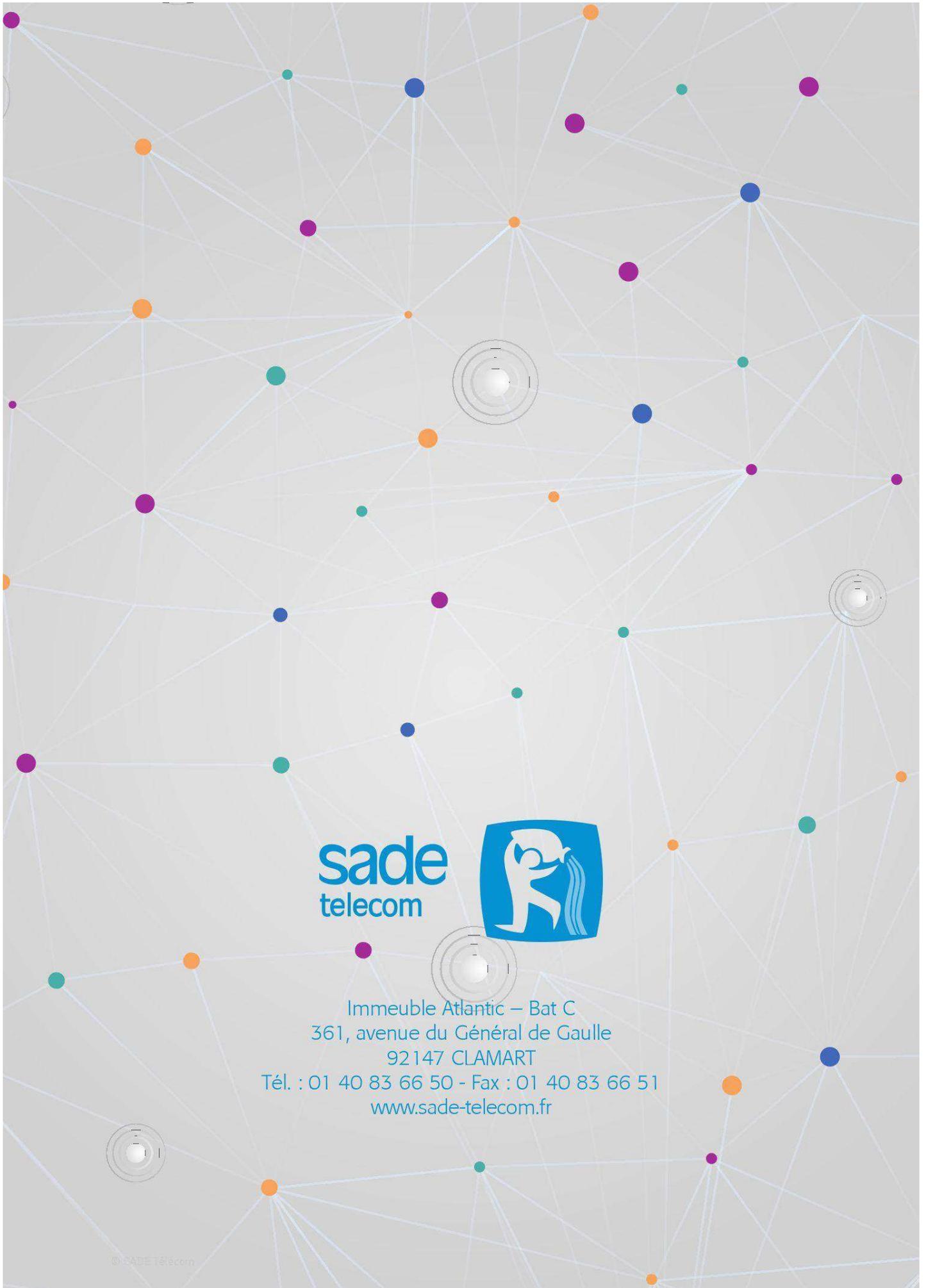


Pour aller plus loin

La fiche communication permet d'identifier les problématiques terrain, les bonnes pratiques, les situations dangereuses, les sinistres, les satisfactions ou réclamations client(s)...

Glossaire

AIPR	Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
ASQE	Animateur Sécurité Qualité Environnement
BSD	Bordereau de Suivi de Déchets
BT	Basse Tension
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CH₄	Méthane
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CO₂	Dioxyde de Carbone
CO	Monoxyde de Carbone
DMA	Distance Minimale d'Approche
DT-DICT	Déclaration de Travaux - Demande d'Intention de Commencement de Travaux
ECME	Equipement de Contrôle de Mesure et d'Essai
EPC	Equipement de Protection Collective
EPI	Equipement de Protection Individuelle
FDS	Fiche de Données Sécurité
FIC	Fiche d'Identification de Chantier
H₂S	Sulfure d'hydrogène
HT	Haute Tension
OPPBT	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PAE	Plan d'Action Environnement
PIR	Plate-forme Individuelle Roulante
PIRL	Plate-forme Individuelle Roulante Légère
PP	Plan de Prévention
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé
QSE	Qualité Sécurité Environnement



sade
telecom



Immeuble Atlantic – Bat C
361, avenue du Général de Gaulle
92147 CLAMART
Tél. : 01 40 83 66 50 - Fax : 01 40 83 66 51
www.sade-telecom.fr

© SADE Telecom